

3) Exemple de lettre de refus du "Linky" et du CPL

(version simplifiée avant contentieux par les avocats de l'action MySMARTcab.fr)

Mentionnez tous les titulaires au contrat (cf. factures)

Claude et Dominique DUPONT

1 rue des Acacias

31000 TOULOUSE

....., le / /

M. le Président du Directoire

ENEDIS SA

34 place des Corolles

92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX

LR avec AR – MISE EN DEMEURE

**Objet : Refus de la mise en service d'un compteur connecté « Linky »
comme de l'ajout de nouveaux courants porteurs en ligne (CPL).**

Point de livraison : PDL n°

Monsieur le Président du Directoire,

La société ENEDIS paraît penser qu'elle peut imposer la mise en service d'un compteur connecté « *Linky* », ainsi que l'ajout de nouveaux courants porteur en ligne, à tout titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité, bien de première nécessité pour lequel elle est en situation de monopole.

Toutefois, dans le cas présent, **vous n'avez nullement recueilli le consentement requis** pour ce faire.

Au besoin, **il vous est ici notifié un refus le plus ferme**, y compris dans l'hypothèse où vous tenteriez de passer outre le droit à la liberté de choix du consommateur, notamment :

- ♦ par la mise en œuvre de pratiques commerciales déloyales (art. L. 121-1 et suivants du Code de la consommation) ;
- ♦ par une éventuelle notification de conditions générales de vente qui recourraient à des clauses abusives (art. L. 212-1 et suivants du Code de la consommation).

Il vous est additionnellement opposé, notamment, les droits constitutionnels :

- ♦ au respect de la vie privée (art. 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789) ;
- ♦ à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (art. 1^{er} de la Charte de l'Environnement de 2004).

Selon votre situation personnelle, indiquez éventuellement :

En outre, étant **particulièrement sensible aux champs électromagnétiques** (certificat médical en pièce jointe), j'ajoute que votre projet me cause un dommage physique et moral spécifique.

Il vous est par conséquent demandé, sous quinzaine, la conservation et au besoin la remise en état d'une électricité sans nouveaux CPL ni mise en service d'un compteur connecté « Linky ».

Vous devez **considérer la présente comme la mise en demeure la plus ferme**, avec toutes les conséquences que la loi et la jurisprudence attachent à ce type d'acte. La présente lettre réserve également toutes voies de droit, dont notamment la saisine d'un juge en mesure de contraindre la société ENEDIS au respect des droits susvisés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos / mes salutations distinguées,

.....
Signature du(des) titulaire(s) du contrat de fourniture d'électricité

Maître Arnaud DURAND

Avocat au Barreau de Paris

Site Internet : Linky.MySMARTcab.fr

Maître Christophe LÈGUEVAQUES

Avocat au Barreau de Paris

Email : Linky@MySMARTcab.fr – Téléphone : **01.84.25.42.42**